REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procuration : 1
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 22 novembre 2021

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 10 décembre 2021

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
16 DEC. 2021
- 1 -

DELIBERATION N° 2021-58

Finances - Rapport d'orientation budgétaire 2022

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Jean-Paul AULAGNIER, Rémi BARBE, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants :

M. Eric BONCHE.

Mmes Blandine DELEAU-FERRET, Marie-Christine EGLY, Marie-Laure MUGNIER,

Excusés :

MM Raymond ABRIAL, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, André FERRET, Arthur LIOGIER, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD,

Mmes Sophie COURTINE, Christelle VALANTIN, Annie RICOUX,

Procurations : M. Michel CHAPUIS (procuration à Mme la Présidente).

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Commandant Jean-Michel BERINGER, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel.

Suppléants : /

Excusés : Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – M. Patrice ARNAUD, payeur départemental.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, Chef du groupement « Pilotage, Etudes et Prospectives », Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement « Métier », M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-58 : Finances - Rapport d'orientation budgétaire 2022

Le budget primitif 2022 sera examiné par le conseil d'administration le 21 janvier 2022. Avant cette échéance, le conseil est invité à tenir son débat d'orientations budgétaires, préalable à l'élaboration du budget primitif.

A l'appui de ce débat, le présent rapport propose d'abord un focus sur l'activité opérationnelle et les moyens du SDIS puis une information sur les projets du SDIS et leurs impacts budgétaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

A. FOCUS SUR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE ET LES MOYENS DU SDIS

A.1. L'activité opérationnelle du SDIS 43

L'analyse de l'activité opérationnelle montre une augmentation de 11,5% de 2016 à 2019 et une diminution de 6,5% en 2020 suite à la crise sanitaire sans précédent qui a engendré une diminution de près de 1 000 interventions.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
16 DEC. 2021
- 1 -

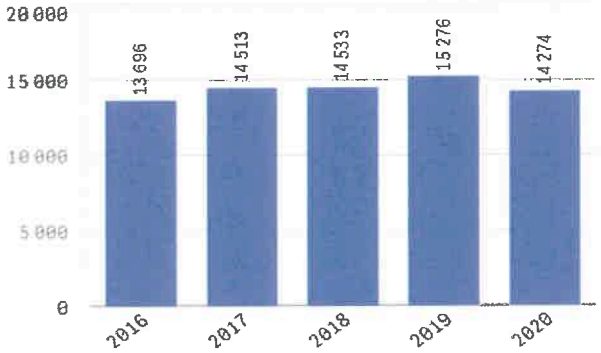

Activité opérationnelle SDIS43 par année

L'année 2021 toujours marquée par cette crise sanitaire conduit à une activité opérationnelle similaire à celle de 2020.

Les interventions dans le domaine du Secours d'Urgence et d'Assistance aux Personnes (SUAP) suivent la même évolution.

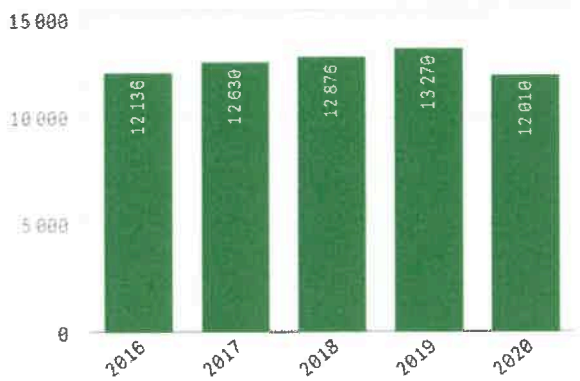

Cette diminution de 9,5% de l'activité opérationnelle SUAP en 2020 et 2021 (par rapport à 2019, est à relativiser par rapport aux nombreuses sollicitations liées à la COVID19 (centres de dépistage, centres de vaccinations, renforts zonaux et nationaux, ...).

La formation de plus de 200 sapeurs-pompiers aux techniques de dépistage et de vaccination ont permis la vaccination de plus de 2 000 personnes.

Ces missions de plus en plus fréquentes hors cadre réglementaire font émerger des problèmes de disponibilité de nos sapeurs-pompiers volontaires et l'incompréhension des employeurs sur le territoire départemental (carences ambulancières, transferts inter-hospitaliers, téléassistance...).

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
16 DEC. 2021
- 1 -

A.2. Les ressources humaines du SDIS 43

L'établissement compte :

- 1 691 sapeurs-pompiers volontaires ;
- 105 sapeurs-pompiers professionnels ;
- 41 personnels administratifs, techniques et spécialisés ;
- Des services civiques.

L'effectif des sapeurs-pompiers volontaires est en légère hausse et il convient de souligner un fort taux de conventionnement avec les employeurs permettant ainsi de favoriser la disponibilité opérationnelle ou pour action de formation.

Concernant les agents territoriaux, les effectifs sont stables et des progressions de carrière restent possibles pour les sapeurs-pompiers professionnels ou les personnels des filières administratives et techniques.

Les sapeurs-pompiers sont positionnés au sein de 58 centres d'incendie et de secours qui assurent un maillage efficace du territoire. L'activité de ces unités est coordonnée par le centre départemental de traitement de l'alerte et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours.

A.3. Les ressources techniques du SDIS 43

Le service dispose d'un parc roulant au 31 décembre 2021 de 349 engins (369 en 2020). La rationalisation du parc va se poursuivre avec l'affectation d'engins polyvalents et une optimisation de la couverture opérationnelle au regard des hypothèses de travail qui seront construites par le groupe de travail « Couverture des risques ».

B. Les projets du SDIS de la Haute-Loire

La construction du budget 2022 repose sur une convention de financement avec le Département de la Haute-Loire stabilisée et une augmentation de 1,8% des contributions des communes et EPCI dû à l'indice des prix à la consommation.

En 2022, le SDIS 43 poursuit ses projets et priorités tels que la politique d'investissement immobilière, l'optimisation du parc de véhicules et matériels ainsi que l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène, la modernisation et l'actualisation de son système d'information opérationnel et administratif.

B.1. La poursuite du programme immobilier

Le programme immobilier se poursuit dans une conjoncture de relance du marché de la construction.

Les programmes immobiliers de Tence et Saint-Romain-Lachalm sont clôturés. Le programme immobilier de Monistrol-sur-Loire est lancé et avance sans retard. Enfin, le programme immobilier de Loudes devrait entrer en phase travaux en 2022.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
16 DEC. 2021
- 1 -

Coût des programmes immobiliers (TTC) :

Programme immobilier	Coût de l'opération
CIS Tence	942 000 € (finalisé)
CIS St-Romain-Lachalm	840 000 € (finalisé)
CIS Monistrol-sur-Loire	2 303 000 € (en cours)
CIS Loudes	925 000 € (AP/CP)

En complément, des crédits d'investissements sont mobilisés pour des rénovations importantes et nécessaires telles que l'aménagement de vestiaires et sanitaires pour les personnels féminins, la reprise de travaux d'étanchéité des toitures, la reprise de système de chauffage…

Programme travaux	Travaux concernés
CIS Bas en Basset	Toiture et aménagement de locaux **(Estimation : 176 000 € TTC)**
CIS Siaugues-Sainte-Marie	Toiture et portes sectionnelles **(Estimation : 140 000 € TTC)**
CIS Saugues	Vestiaires chauffage étanchéité **(Estimation : 175 000 € TTC)**
CIS St Pierre Duchamp	Aménagement locaux + agrandissement **(Estimation : 125 000 € TTC)**
CIS Saint-Julien-Chapteuil	Aménagement de locaux + agrandissement **(Estimation : 175 000 € TTC)**
CIS Riotord	Aménagement de locaux +agrandissement **(Estimation : 200 000 € TTC)**

B.2. L'optimisation du parc de véhicules opérationnels

L'optimisation du parc de véhicules opérationnels est une priorité pour l'établissement. Elle répond à la fois à des objectifs opérationnels – disposer d'engins modernes et performants - et des objectifs financiers – diminuer les coûts d'entretien, diminuer la dotation aux amortissements.

Aussi, la politique de mutualisation des fonctions opérationnelles doit être poursuivie avec l'acquisition de véhicules polyvalents à l'instar des Camions-Citernes Ruraux Secours Routiers (CCR-SR) et des Camions-Citernes Ruraux Secours Routiers d'Approche (CCR-A) déjà présents sur le parc.
La modernisation du parc de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) est en cours.

Pour rappel, la convention avec le Département permet de consacrer 1,5 M€ pendant 3 ans pour rénover le parc engins.

B.3. L'amélioration de la sécurité et de l'hygiène pour les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels

La mise en place d'un lavage annuel des tenues textiles et le passage à une dotation individuelle dépersonnalisée a permis d'améliorer l'hygiène et l'entretien des équipements de protection individuelle. Une procédure de nettoyage opérationnel des tenues post-intervention est en cours de rédaction conformément aux préconisations du Guide de Doctrine Opérationnelle (GDO) toxicité des fumées. Le 1er volet a été présenté en CHSCT du 15 novembre 2021.

La crise sanitaire a été une source de nouvelles dépenses pour le SDIS, notamment en terme de protection des agents. Les EPI ont dû être adaptés et leur port systématisé. Le prix de certains d'entre eux a été multiplié par 20. (Boite de gants à usage unique). Il n'est actuellement pas prévu de diminuer le niveau de protections de nos sapeurs-pompiers. Certaines mesures telles que le port du masque en secours à victime pourrait même être adopté de façon définitive. D'autre part le développement de nouvelles missions en lien avec la lutte anti-COVID (prélèvements, vaccinations) en collaboration avec les autres acteurs de la santé (centre hospitalier, ARS, laboratoire d'analyse médicale) a généré de nouvelles recettes.

La multiplication du secours à personne, la désertification médicale, les modifications actuelles de l'accès aux soins, nous obligent à organiser notre réponse opérationnelle médicale et paramédicale. Cela passe par la mise en place de convention avec l'ARS (ISP protocolés, médecin correspondant SAMU) par la formation des infirmiers, des médecins. Des actions afin de permettre la fidélisation de ces personnels doivent se développer. L'augmentation du temps de présence médicale au SDIS s'avère donc nécessaire pour la mise en place de ces nouvelles missions, mais aussi pour permettre au service de santé d'être à la hauteur des enjeux de demain.

PREFECTURE DE LA
COURRIER
16 DEC. 2021

La collaboration avec le département sera très prochainement accentuée avec la mise en place d'une convention permettant aux personnels de l'atelier départemental d'être reçus en visite médicale d'aptitude à la conduite par le médecin-chef du SDIS.

Enfin, la mise en œuvre de la Loi MATRAS qui autorise l'exercice de gestes de soins aux secouristes sapeurs-pompiers va nous obliger à acquérir du nouveau matériel médico-secouriste moderne et communiquant.

B.4. La modernisation et l'actualisation de son système d'information opérationnel et administratif.

Depuis 2019, soit 10 ans après l'installation initiale, le système d'information opérationnel a été restructuré afin de répondre aux exigences de fiabilité et d'évolution fonctionnelle. Après la refonte de la partie serveur opérationnel en 2020, 2021 a vu la mise en œuvre de MyStart+ et la mise à niveau de la téléphonie et de l'infrastructure serveurs administratifs.

Il est prévu pour 2022 d'entamer la refonte du Système d'Information Administratif en place depuis 2004. La première brique de ce projet pluriannuel devrait permettre la mise en œuvre d'un nouvel applicatif couvrant la gestion des carrières SPV/SPP/PATS, le paiement des indemnités SPV et des salaires des personnels permanents. De plus, la gestion informatisée du temps de travail sera étendue aux personnels PATS et SPP SHR par l'extension de l'application utilisée aux CSP du Puy-en-Velay et de Brioude. A destination des sapeurs-pompiers volontaires, la restructuration des serveurs administratifs permettra de concevoir une offre de services en ligne plus développée et accessible qu'aujourd'hui.

COURRIER
16 DEC. 2021
- 1 -

C. LA MAITRISE BUDGETAIRE

C.1. Le contexte budgétaire et financier

Les recettes de fonctionnement destinées à financer les dépenses courantes de l'établissement proviennent presque exclusivement des collectivités territoriales (Département, EPCI, communes). Le SDIS ne dispose donc pas d'une maîtrise totale de ses recettes et doit donc intégrer les contraintes financières de ses partenaires pour atteindre l'équilibre de son budget.

Aussi, pour permettre au SDIS de faire face à ses obligations de service public, il sera porté actualisation de la convention pluriannuelle de financement avec le Département à compter de 2022 pour la période 2023-2026.

Pour rappel, la convention, actualisée par avenant en 2020, a fixé la participation directe du département à **7 201 169 €.** Il est important de remarquer que les engagements contractualisés dans la convention ont été respectés et tenus par le SDIS.

Si les actions de coopération et de mutualisation démontrent des impacts positifs sur la gestion courante, leurs impacts financiers ne sont pas toujours mesurables à court terme (politique de maintenance préventive). Les « bénéfices » ne pourront être visibles que dans un temps plus long que celui de l'exercice budgétaire et feront l'objet d'une étude bilan en 2022.

Il convient de souligner à nos administrateurs que les marges en crédits de fonctionnement sont très faibles et que certaines dépenses comme, les dotations aux amortissements et les charges liées aux fluides et aux énergies, pèsent lourdement sur la section de fonctionnement. Le SDIS a donc entamé un travail sur sa politique d'amortissement et de gestion de l'actif.

C.2. L'évolution des charges de fonctionnement

Parmi les charges « incompressibles » figurent les charges de personnel qui représentent pour le SDIS environ 65 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Malgré un effectif constant et stabilisé depuis plusieurs années, ces charges vont augmenter mécaniquement sous l'effet du GVT – Glissement, Vieillesse, Technicité, de l'augmentation du coût des carburants et de la majoration de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires fixée par l'Etat. Ainsi, les projections pour l'année 2022 seraient les suivantes :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) : +1,6% soit 60 000 € ;
- l'augmentation du coût du fioul : + 36% soit 9 000 € ;
- l'augmentation du coût des carburants : + 28% ;
- l'actualisation du taux des indemnités des SPV : + 2%.

Depuis plusieurs années, il est constaté une variation de la section de fonctionnement que ce soit sur le chapitre 011 - Charges à caractère général – et sur le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

Il convient donc de trouver de nouvelles recettes et de diminuer les autres charges de fonctionnement.

C.3. Les orientations permettant la maîtrise de l'évolution des charges

La maîtrise de l'évolution des charges pourra s'articuler autour de cinq axes :

1er axe : Une logique d'investissement productif permettant la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La poursuite de l'investissement va permettre de moderniser les véhicules, de les rendre plus polyvalents, de diminuer le parc. Des effets positifs sont aussi attendus pour les infrastructures.

Cet investissement productif aura pour effet la diminution de charges de fonctionnement :

- diminution des charges liées à l'entretien des engins du fait du SUMF ;
- diminution des charges liées à l'entretien des casernements (du fait de la présence d'un agent SDIS dédié) ;
- diminution des charges liées à l'engagement des engins en intervention.

Concernant les recettes d'investissement 2021, il est à noter l'entrée des cofinancements des communes sur les opérations de construction de Tence et de Saint-Romain-Lachalm suite à la passation des conventions de financement. L'année 2022 devrait voir celle de Monistrol-sur-Loire et de Loudes qui sont maintenant engagées.

Le retard de paiement du FCTVA 2019 (encaissé en 2021) aura permis de soulager les recettes d'investissement. En contrepartie, le passage à l'automatisation du FCTVA depuis 2021 devrait entrainer une baisse de l'ordre de 100 000 €, essentiellement dû à la non éligibilité des constructions sur sol d'autrui. Afin d'éviter une baisse trop importante, des actions d'acquisition des propriétés sur les opérations 2022 sont en cours (Monistrol-sur-Loire et Loudes).

2ème axe : La maîtrise de l'activité opérationnelle

L'augmentation de l'activité opérationnelle et la multiplication des missions ne relevant pas de la compétence du SDIS ont un impact direct sur les dépenses de fonctionnement. La maîtrise de cette activité est donc un enjeu pour le SDIS 43.

Aussi, il convient :

- de poursuivre les études relatives à la création d'une plate-forme départementale de gestion des appels d'urgence (15/18) et les mutualisations inter-SDIS ;
- de limiter l'engagement opérationnel pour les opérations ne relevant pas de compétences du SDIS (carences ambulancières – transferts inter-hospitaliers - téléassistance) ;
- d'optimiser et de graduer notre réponse opérationnelle afin de n'alerter et de n'engager que les engins et les personnels strictement nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

3ème axe : La gestion de l'actif

La dotation aux amortissements pèse lourdement sur notre section de fonctionnement. Un travail dans ce domaine démarré en 2021 va se poursuivre sur le 1er semestre de 2022 afin de trouver un meilleur équilibre budgétaire et dégager des marges de manœuvre.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
16 DEC. 2021

4ème axe : Les recettes de fonctionnement

Même si elles sont plafonnées, les contributions des communes et EPCI et leur augmentation permettra d'intégrer une recette supplémentaire de **156 779 €** pour **8 866 774 €** de contribution **pour l'année 2022**. (+ 1.8 %)

Concernant la contribution du Département au budget du SDIS, elle est de **7 201 169** € pour l'exercice 2022.

Quelques recettes supplémentaires ont été intégrées au budget 2021 dans le cadre de la crise sanitaire suite à des conventions avec l'ARS et la DGSCGC de l'ordre de 100 000 €. Ces recettes ne seront certainement pas renouvelées en 2022 sauf si le SDIS devait poursuivre des missions dans le cadre de la pandémie COVID 19.

Quelques recettes supplémentaires seront aussi intégrées au budget comme la mise en œuvre d'une convention en cours d'écriture avec l'ARS pour la participation du SDIS 43 à l'aide médicale urgente sur le secteur du Chambon-sur-Lignon et de Saint-Agrève. (Estimatif annuel : 25 000 €)

La vente de matériels réformés, si la polyvalence des engins se poursuit, pourrait aussi contribuer aux recettes de fonctionnement.

5ème axe : La gestion de la dette

Sur l'année 2021, le SDIS n'a pas réalisé d'emprunt. Le dernier emprunt avait été réalisé en 2020 (1.5 M€). Par ailleurs, le nombre d'emprunts du SDIS diminue d'un et passe de 16 à 15 suite à une extinction. L'encours global devrait alors passer de 11 920 108 € en 2021 à 10 831 650 € en 2022.

La répartition des emprunts par index est la suivante :

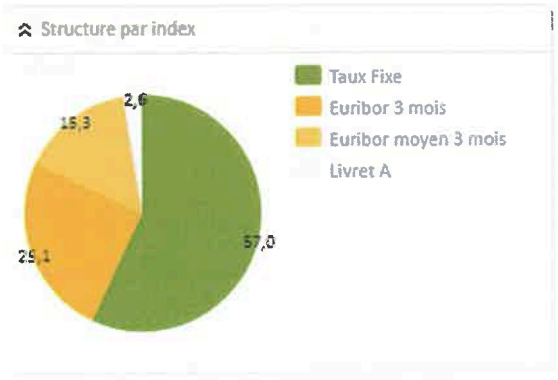

PREFECTURE DE LA
COURRIER
16 DEC. 20
- 1 -

La répartition par prêteurs est la suivante :

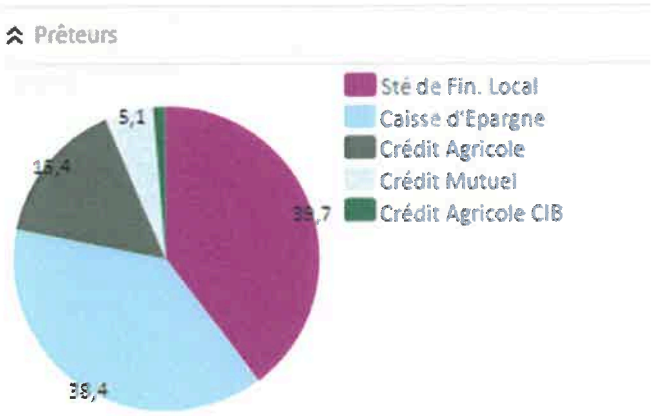

D. RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'article L 3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientations budgétaires. L'article L 3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département.

A ce jour, le SDIS de la Haute-Loire n'a pas mis en place de démarche structurée d'évaluation et de développement durable. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention (feux de forêts notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Location de véhicules hybrides et électriques ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées (marché renouvelé en 2021)
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (chauffe-eau solaire sur certains centres, éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux…) mais également dans les fournitures (emballages, recyclages…).
- Réduction du nombre de serveurs avec l'adoption de la technologie d'hyper convergence.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration prennent acte de ce rapport d'orientation budgétaire 2022 ainsi que de la présentation du rapport sur le développement durable.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

PREFECTURE de la Haute-Loire
COURRIER
16 DEC. 2021

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE